



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité de la Société des agrégés : dynamisme et propositions

Paris, le 20 novembre 2017 – Le Comité de la Société des agrégés s'est réuni le dimanche 19 novembre à Paris.

Il a d'abord examiné les moyens de maintenir une activité élevée de l'association et de renforcer son dynamisme en poursuivant les chantiers engagés :

- L'ouverture de nouveaux locaux dans les prochains mois, destinés à accueillir les adhérents mais aussi à promouvoir le concours auprès de tous ;
- La réfection du site internet de l'association ;
- Le renforcement de l'activité des régionales ;
- L'organisation de Journées nationales dans les régionales à partir de 2018 ou 2019 ;
- Le développement de « L'atelier de l'agrégation », dispositif d'aide destiné aux agrégatifs et à tous les étudiants désireux de passer le concours de l'agrégation.

Il a étudié plusieurs dossiers d'actualité :

- L'affectation prioritaire des agrégés en lycée, la nécessité de réduire l'affectation en collège à l'exception, comme les textes réglementaires le disposent, et le rôle de l'inspection générale de l'Éducation nationale dans la carrière des agrégés ;
- La réforme du baccalauréat et la mission présidée par Pierre Mathiot qui entendra la Société des agrégés cette semaine ;
- Le bilan de la première session de l'agrégation externe spéciale et l'avenir de ce concours ;
- Les réformes envisagées pour la répartition des élèves, après le baccalauréat, dans les différents établissements et filières de l'enseignement supérieur ;
- Le PPCR et ses effets, notamment l'absence de classe exceptionnelle spécifique aux professeurs de chaire supérieure.

Il a adopté deux textes qui sont consultables sur www.societedesagreges.net.

Contact presse : Blanche Lochmann présidente - 01 46 33 00 79

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.